

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-3863-2013**

**REGROUPEMENT DE CERTAINES INFORMATIONS AU DOSSIER QUANT AUX  
TERRITOIRES DES PHASES 1, 2 ET 3 :**

**DÉPOSÉ PAR SÉ-AQLPA  
LE 9 AVRIL 2014**

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3863-2013  
PHASES 2 2+3  
DEPOSEE EN AUDIENCE  
Date: 9 AVRIL 2014  
Pièces n°: C-SÉ-AQLPA-0043

**1. TERRITOIRE DE LA PHASE 1**



Dès juin 2012, le Distributeur prévoit commencer la phase 1 de l'installation des compteurs.

- Montréal
- Laval
- Couronne nord
- Couronne sud (57 %)

(Source : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3770-2011, Pièce B-0026, HQD-3, Doc. 1, page 18)

Déposé de nouveau sous : C-SÉ-AQLPA-0034, SÉ-AQLPA-6, Doc. 1, page 26.

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3863-2013, B-0029 et B-0039, Pièce HQD-2, Document 6, page 3 :

**Le Distributeur ne possède pas l'information demandée. Le découpage du déploiement est effectué en fonction de ses bureaux d'affaires. Quant à la carte visée par le déploiement de la zone 1, elle est disponible à la pièce HQD-3, document 1 (B-0026) du dossier R-3770-2011.**

**Les bureaux d'affaires visés par la phase 1 sont : Montréal (4 bureaux), St-Bruno, Laval, St-Jérôme, St-Jovite, Millies-Îles et Joliette (en partie).**

Aucune définition territoriale de ces bureaux d'affaires au dossier à ce jour.

## 2. TERRITOIRE DES PHASES 2 ET 3

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3863-2013, B-0015, Pièce HQD-1, Document 1, page 16 :

**TABLEAU 1 : BUREAUX D'AFFAIRES DES PHASES 2 ET 3**

Phase 2		Phase 3	
Châteauguay	Lévis	Bale-Comeau	Bale-James
Vaudreuil	Thetford-Mines	Sept-Îles	Rimouski
Drummondville	Beauce	Sherbrooke	Gaspé
Sorel	Hull	Boréal	Bonaventure
Valleyfield	Mont-Laurier	Shawville	Îles-de-la-Madeleine
Saint-Jean-sur-Richelieu	Trois-Rivières	Papineauville	Alma
Granby	Shawinigan	Maniwaki	Chibougamau
Saint-Hyacinthe	Victoriaville	La Tuque	
Beauport	Chicoutimi	Rouyn	
Québec		Val d'Or	

Aucune définition territoriale de ces bureaux d'affaires au dossier à ce jour.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3863-2013, Décision D-2013-196 :

[2] Le Distributeur demande, notamment, à la Régie de rendre une décision prioritaire l'autorisant à débiter, dès décembre 2013, les travaux de mise en place des équipements de télécommunication dans les régions de Châteauguay, Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sorel, Valleyfield et Vaudreuil, de même que sur des postes, des immeubles et des terrains appartenant à Hydro-Québec<sup>2</sup>.

[22] Considérant le contexte du Projet, le cadre du dossier R-3863-2013 et la nature des travaux envisagés et décrits dans la Demande, la Régie autorise plutôt la création d'un compte d'écarts hors base afin d'y comptabiliser tous les coûts liés aux travaux de mise en place de routeurs et collecteurs dans les quelques régions spécifiques de la phase 2 du Projet de même que dans certaines installations du Distributeur.

[24] La Régie souligne que la présente décision ne constitue pas une autorisation des phases 2 et 3 du Projet.